

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les agents de l'État, victimes collatérales de la crise sanitaire

L'UNSA-SANEER, Syndicat Autonome National des Experts de l'Éducation Routière, appelle l'ensemble des Inspecteurs et Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière à cesser le travail le **jeudi 17 juin 2021.**

La Délégation à la Sécurité Routière, bien que n'ayant aucun outil permettant d'établir la réalité de la demande de places d'examen, préconise des mesures visant à la privatisation du permis de conduire.

*Alors même que l'engagement des Inspecteurs et Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière a permis de réduire drastiquement le délai d'attente à l'examen du permis de conduire, ramenant celui-ci à **42 jours** en février 2020, soit avant le déclenchement de la crise sanitaire. Un rapport de l'Inspection Générale de l'Administration recommande au Ministre de l'Intérieur de privatiser une partie de l'examen du permis de conduire du groupe lourd passé dans le cadre des titres professionnels, de supprimer le maillage territorial du service des examens du permis de conduire et de recruter toujours plus d'agents contractuels du privé à la place de fonctionnaires d'État.*

10 recommandations ont été proposées au Ministre de l'Intérieur :

- *Accélérer le déploiement d'un système d'information à même de donner une visibilité sur la demande réelle afin d'améliorer le pilotage de l'offre d'examens.*

- *Reconduire en 2021 l'enveloppe 2020 d'examens supplémentaires (90 000) et améliorer les incitations financières à sa consommation.*
- *Ne pas exclure de recourir aux délégués et adjoints quand cela est possible pour faire passer des examens pratiques.*
- *Profiter des saisonnalités des permis, et notamment d'une moindre demande de la catégorie A en période hivernale, pour privilégier autant que possible et nécessaire le passage des examens du permis B.*
- *Concentrer, au moins durant le premier semestre 2021, les examens de la catégorie B sur les centres principaux en fonction des appréciations locales.*
- *Si les mesures d'optimisation de l'emploi des moyens existants sont insuffisantes, recruter des examinateurs pour deux ans afin de lisser les effets de la crise sanitaire et de permettre aux IPCSR de mieux répondre à d'autres besoins (labellisation, contrôle anti-fraude, demande du groupe lourd).*
- *Activer un mécanisme d'entraide entre départements en remplacement de la réserve nationale. Ce mécanisme devrait reposer sur des coopérations locales entre départements proches ou limitrophes.*
- *Étudier le développement d'un mécanisme de réserve pérenne maillée sur le territoire afin de faire face à des pics d'activité localisés.*
- *Apprécier l'apport des IPCSR dans l'évaluation des compétences hors circulation du permis poids-lourd « titre professionnel » et statuer sur le maintien de leur participation. Ce faisant, la mission recommande de tenir compte des effets sur la variété du métier d'IPCSR et son attractivité. En cas de recours accru à des jurys professionnels, veiller à la diversité, à la qualification et à l'indépendance des jurés.*
- *Après un bilan des premières externalisations, notamment en termes de risque de fraude, statuer sur le maintien des ETG résiduelles dans le champ des IPCSR.*

Le SANEER déplore, une nouvelle fois, qu'aucune recommandation ne vise à l'amélioration et/ou au contrôle de la qualité des formations dispensées par les auto-écoles. Les délais d'attente sont la conséquence directe d'un premier échec à l'examen, puisque calculés sur la deuxième présentation. La prise de leçons supplémentaires, hors forfait, induit une augmentation du coût du permis de conduire dont les tarifs sont libres.

Une fois de plus, les recommandations de l'Inspection Générale de l'Administration ne sont orientées qu'à l'encontre du service public et de ses agents.

Le SANEER dénonce la détérioration constante des conditions de travail des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, agents du corps

d'encadrement des Inspecteurs, qui sont toujours plus sollicités par la Délégation à la Sécurité Routière afin de mettre en œuvre les nouvelles politiques publiques, tels le service national universel (SNU), l'instruction des dossiers de labellisation des auto-écoles et dans un avenir proche le déploiement de l'application « RDV Permis »... Bien entendu, tout cela, sans moyens supplémentaires, ni appui, que ce soit par l'administration centrale ou leur direction locale. Cette surcharge de travail, accentuée par le non remplacement progressif d'une partie des agents administratifs et des Inspecteurs du permis de conduire, impacte lourdement le moral et les conditions de travail de nos cadres.

Contacts :

Christophe NAUWELAERS

Secrétaire Général

Tél : 06 48 42 54 68

christophe.nauwelaers@unsa.org

Frédéric FOURNIER

Responsable section encadrement

Tél : 06 63 57 45 07

frederic.fournier@unsa-saneer.org

En région :

Hauts-de-France

Pascal THIEFFIN

Tél : 06 81 59 46 11

region-hauts-de-france@unsa-saneer.org

Île-de-France

Martine FOLTZER

Secrétaire générale adjointe

Tél : 07 84 29 48 92

martine.foltzer@unsa-saneer.org

Grand-Est

Christine FROMM

Secrétaire générale adjointe

Tél : 06 68 74 42 69

christine.fromm@unsa-saneer.org

Olivier MACHELE

Secrétaire national

Tél : 06 09 31 17 73

olivier.machele@unsa-saneer.org

Bourgogne-Franche-Comté

Laurent LAGARDE

Tél : 07 86 83 85 32

region-bourgogne-franche-comte@unsa-saneer.org

Normandie

Frédéric GUEROIS

Tél : 06 60 74 74 89

manche@unsa-saneer.org

Bretagne

Morgane MARC

Tél : 06 84 76 48 13

cotes-d-armor@unsa-saneer.org

Pays-de-la-Loire

Bruno CARTIER

Tél : 06 70 95 66 74

region-pays-de-loire@unsa-saneer.org

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Jean-François SAMPIERI

Tél : 06 82 07 74 75

region-sud@unsa-saneer.org

Auvergne-Rhône-Alpes

Maxime BOURGEOIS

Tél : 06 20 98 56 89

rhone@unsa-saneer.org

Roger XIMENES

Secrétaire national

Tél : 06 30 84 95 09

roger.ximenes@unsa-saneer.org

Occitanie

Jean-Pierre GARCEAU

Tél : 06 45 60 84 66

region-occitanie@unsa-saneer.org

Nouvelle-Aquitaine

Thierry LARRIEU

Tél : 06 68 77 00 30

gironde@unsa-saneer.org

Guadeloupe

Florence PETRONNE

Tél : 06 90 50 17 46

guadeloupe@unsa-saneer.org

Martinique

Valérie MENEUT

Tél : 06 96 37 66 84

martinique@unsa-saneer.org

Guyane

Eric BERNARD

Tél : 06 12 13 01 63

guyane@unsa-saneer.org

La-Réunion

Alain GARSANI

Tél : 06 92 42 55 13

la-reunion@unsa-saneer.org

Mayotte

Nicolas CHAPEL

Tél : 06 39 27 77 37

mayotte@unsa-saneer.org



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex